

REGLEMENT

COURSE DES 500 MARCHES 2022

ORGANISATION :

L'ALBS OMNISPORTS organise le 24 SEPTEMBRE 2022 la Course Des 500 MARCHES à Bourg Sur Gironde. Epreuve ouverte aux licenciés et non licenciés.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de document en cours de validité à la date de la manifestation :

- soit d'une licence Athlé Compétition AthléEntreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ; soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteursdu sport/lesfederations/listedesfederations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- Soit d'une licence compétition délivrée par la FFSA, UFOLEP, la FFH, la FSPN ou ASPTT, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

DISTANCES

La course des 500 marches se court exclusivement sur route en 2 boucles de 5 et 4.5km avec environ 518 marches au total.

TARIFS

Inscription en ligne : peyce.com à 13€ jusqu'au 20 septembre
puis 15€ sur place, le jour de la course de 16h à 17h30.

DEPART :

Citadelle de Bourg à 18h00

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements, écrire ou téléphoner à : ALBS, 13 route de Royan 33390 EYRANS
au 06 17 19 71 38 ou 06.20.31.67.95. Sur le site : <http://www.albs.fr>

INSCRIPTIONS :

Inscription en ligne : peyce.com à 13€ jusqu'au 20 septembre

puis 15€ sur place, le jour de la course de 16h à 17h30.

DOSSARDS :

Chaque concurrent doit obligatoirement mettre son dossard sur la poitrine. Tout athlète franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne sera pas pris en compte.

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 16h00 et 30mn avant le départ de la course.

RESULTATS :

Les résultats seront affichés au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la course et sur les sites internet (FFA, Jogphoto33).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr),

ACCES :

Direction Paris après le pont d'Aquitaine. Prendre la sortie 40b direction ST ANDRE DE CUBZAC. Suivre la direction BOURG.

Le départ se fait à la citadelle de Bourg et l'arrivée de la course se fait devant le gymnase de Bourg.

DROIT A L'IMAGE :

Le club se réserve le droit d'exploitation les éventuelles images prises lors de la manifestation, sous quelque forme que ce soit.

PARKING :

Possibilité de parking aux abords de la Citadelle et du stade.

DOUCHES :

Douches et toilettes seront mis à la disposition des concurrents.

SECOURS :

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en particulier pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins.

RAVITAILLEMENT

Un vers le 5^{ème} km et à l'arrivée.

PARCOURS

Le départ se fait à la citadelle de bourg et empreinte les ruelles et marches soit en montant soit en descendant.

Les croisements dangereux seront sécurisés par les bénévoles de l'ALBS Omnisports.

Parcours visible sur le site : albs.fr

RECOMPENSES :

1 Trophée au 1^{er} Homme et 1^{ere} Femme.

Un tirage au sort des dossards (environ 10 lots) aura lieu lors de la remise des récompenses. Il faut être présent lors du tirage.

RETRACTION

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non- participation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée lors du retrait.

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.